

## **Le nouveau sens de circulation en vigueur dès ce 1<sup>er</sup> juillet !**

Mesdames et Messieurs,

**A compter de ce 1<sup>er</sup> juillet, l'accès vers la place du Marché pour les véhicules venant de l'Est sera facilité avec un accès direct en centre-ville sans passer par la place de la Gare. Pour les automobilistes, la vigilance est requise en cette période de transition !**

Voici la mise en service d'une mesure qui certes va changer les habitudes des usagers mais devrait contribuer à une conduite plus aisée en centre-ville de Vevey. Evoquée dans le Plan de mobilité et d'urbanisme intégré (PMU, à télécharger : <http://www.vevey.ch/N9308/plan-de-mobilite-et-d-urbanisme-integre-pmu.html>), mise à l'enquête, discutée, avec notamment les commerçants des secteurs concernés, cette inversion de sens permettra un accès direct depuis l'Est en remontant la ville en son cœur par les rues d'Italie, du Simplon avant de descendre la rue de Lausanne pour atteindre directement la place et son parking à ciel ouvert. Ainsi, fini le passage jusqu'ici obligé par le rond-point de la Gare fortement chargé par les véhicules venant du Nord ou de l'Ouest. Pour le retour, départ de la place du Marché vers l'Est par le quai Perdonnet puis par la rue de l'Hôtel-de-Ville et pour le Nord et l'Ouest en remontant l'avenue Paul-Cérésolle.

Les jours de marché, la disposition des stands sera quelque peu changée, spécialement pour les chalands situés à droite au bas de la rue de Lausanne, près du Bois d'Amour. Il faudra probablement quelques semaines avant de trouver la configuration idéale.

Ces modifications nécessitent plusieurs aménagements. Des travaux sont actuellement en cours. Il s'agit, entre autres, d'une réfection du revêtement routier à la rue de Lausanne ou de la chaussée sur la partie supérieure de la rue du Simplon. Ces adaptations entraînent des ralentissements mais elles sont indispensables pour assurer la sécurité des conducteurs. Des îlots et du mobilier urbain seront posés ultérieurement.

Ainsi donc, sauf imprévu (notamment la météo qui a une influence sur la pose du bitume), le nouveau schéma de circulation sur les tronçons concernés entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet. Une signalétique sera spécialement mise en place par la Ville en collaboration avec l'Association Sécurité Riviera. La Municipalité appelle tout usager à se conformer à ces nouvelles règles et à rester extrêmement attentif.

Pour tout renseignement sur les changements pratiques :

<http://www.police-riviera.ch/N14224/circulation-routiere-en-ville-de-vevey-inversions-de-sens-de-la-circulation-des-le-1er-juillet-2013/>